

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 12 SEPTEMBRE 2019

DELIBERATION N°2019.00345

DESAFFECTATION D'UNE EMPRISE DE 32M², CONSTITUTIVE D'UN ACCOTEMENT DE VOIE, SISE RUE ALBERT CAMUS SUR LA COMMUNE DE SAINT-PIEST-EN-JAREZ

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 06 septembre 2019

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 51

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 55

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

Pouvoirs :

Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
M. Marc ROSIER donne pouvoir à M. Christian FAYOLLE

Membres titulaires absents excusés :

M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE, M. Guy FRANCON, M. Roland GOUJON, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gérard TARDY, M. Gilles THIZY, M. Georges ZIEGLER

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

Le 24 septembre 2019

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20190912-D2019003450

DATE D'AFFICHAGE :20190924

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 12 SEPTEMBRE 2019

DESAFFECTATION D'UNE EMPRISE DE 32M², CONSTITUTIVE D'UN ACCOTEMENT DE VOIE, SISE RUE ALBERT CAMUS SUR LA COMMUNE DE SAINT-PRIEST-EN-JAREZ

Saint-Etienne Métropole est constituée en Métropole depuis le 1er janvier 2018, suivant le décret n°2017-1316 du 1^{er} septembre 2017. A ce titre, la Métropole exerce de plein droit la compétence « création, aménagement et entretien de voirie », en lieu et place des communes membres.

Par délibération en date du 3 mai 2018, le Bureau Métropolitain a prononcé la désaffectation d'une emprise constitutive d'un accotement de voie et de stationnement, sise rue Albert Camus sur la Commune de Saint-Priest-en-Jarez en vue de sa cession par la Commune au bénéfice de la société SCCV le Victoria.

Dans le cadre de la réalisation des travaux de construction, la société SCCV le Victoria s'est rendue compte qu'une partie de terrain, nécessaire à la réalisation de son projet, se situait toujours dans le domaine public.

Afin de pouvoir réaliser lesdits travaux, la société a besoin d'acquérir une emprise de 32m² issue du domaine public, adjacente à celle précédemment désaffectée et vendue, sise rue Albert Camus à Saint-Priest-en-Jarez.

La cession de cette emprise ne pourra intervenir qu'après sa désaffectation et son déclassement. Elle deviendra alors propriété privée de la Commune de Saint-Priest-en-Jarez qui pourra procéder à la vente.

Sachant qu'aucune solution technique alternative n'est envisageable et compte tenu que cette emprise n'est pas indispensable au bon fonctionnement de la circulation publique, la Métropole, pour répondre à la demande, souhaite prononcer la désaffectation de cette emprise, conditionnant sa sortie du domaine public.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré, constate la désaffectation de l'emprise foncière d'une superficie de 32m², constitutive d'un accotement de la voie, bordant la parcelle AL n°130, sise rue Albert Camus sur Saint-Priest-en-Jarez,

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU